







Fiche n° 1

Les mesures de biosécurité, à quoi ça sert ?

Les mesures de biosécurité en élevage s'appliquent à tous afin de se protéger et prévenir la propagation

Les mesures de biosécurité permettent de prévenir ou limiter l'introduction, la circulation et la persistance d'agents pathogènes responsables de maladies dans l'exploitation, ainsi que leur diffusion vers d'autres sites de production.

Il est très important de distinguer la zone publique de la zone professionnelle ou zone d'exploitation, et de prévoir un plan de circulation avec un accès limité et sécurisé aux bâtiments d'élevage.

Les risques de contamination

Les principaux risques de diffusion d'une maladie résident dans les mouvements des hommes, des véhicules, des animaux et des équipements entre les exploitations agricoles.

Parallèlement, une attention toute particulière doit être apportée à la gestion des cadavres et des effluents qui peuvent diffuser des contaminants hors de l'exploitation.

Comment protéger l'élevage d'une contamination extérieure:

- Respecter le plan de circulation, et notamment contrôler l'accès des véhicules à la zone professionnelle avec un accès à proximité des bâtiments limité aux véhicules indispensables au fonctionnement de l'élevage, les autres véhicules ainsi que le camion de l'équarrissage devant rester éloignés et stationner en zone publique délimitée (cf fiche n° 3: Plan de circulation).
- Le bac d'équarrissage est à placer dans la zone publique, le plus loin possible de la zone professionnelle.
- Lutter contre les nuisibles et ne pas laisser entrer les animaux domestiques dans la zone professionnelle
- Respecter le nettoyage et désinfection des bâtiments et du matériel, respecter la procédure d'utilisation du sas sanitaire
- Gérer les flux des intrants et des sortants



Biosécurité